



LES TOPS DU SPORT 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE



➔ Le Top du sport de l'organisation



Les Tops du sport 2010

Top du sport de l'organisation

Le Conseil général de Loir-et-Cher, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif et Plus FM, organise la première édition des Tops du sport en Loir-et-Cher.

Cette opération a pour objectif de mettre à l'honneur des clubs et des sportifs du département en valorisant des résultats ou des actions exemplaires ayant marqué l'année 2010. Elle a également pour finalité de rassembler le mouvement sportif autour d'un événement créé spécialement à son intention.

Attention : un résultat ou une action ne peuvent être présentés que dans une seule catégorie.

Qu'est-ce que le Top du sport de l'organisation ?

Le développement de la pratique des activités physiques et sportives donne lieu à l'organisation d'un nombre croissant de manifestations, compétitives ou non, par des associations. Cette organisation exige de la part des membres de l'association des compétences et des qualités importantes qui conditionnent la réussite de la manifestation. Une bonne connaissance de la réglementation, notamment en matière de sécurité, une capacité d'innovation, des qualités relationnelles, l'expérience et la disponibilité sont, entre autres, des éléments indispensables au bon déroulement de l'événement.

Cette organisation suppose également des moyens humains, matériels et financiers adaptés.

Par ailleurs, elle doit de plus en plus s'attacher à développer un comportement éco-responsable. Pour l'association, tous les efforts réalisés pour mener à bien sa manifestation sont récompensés par l'importance et la satisfaction des participants et du public qu'elle a réussi à mobiliser.

Le Conseil général souhaite récompenser une association pour la qualité d'organisation d'une manifestation qu'elle a réalisée en lui remettant le Top du sport de l'organisation.

Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront, le cas échéant, demandées au candidat.

Qui compose le jury ?

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental olympique et sportif, des journalistes sportifs de Plus FM et de *la Nouvelle République* et des personnalités qualifiées.

Quels sont les critères de sélection ?

- la nature et la durée de la manifestation,
- le nombre de participants et de spectateurs,
- la qualité de la logistique,
- la qualité des animations proposées lors de la manifestation,
- les moyens humains, matériels et financiers utilisés,
- les mesures mises en place pour favoriser l'accueil et/ou pour assurer la sécurité du public et des participants,
- les actions engagées pour développer un comportement éco-responsable,
- les éventuels partenariats développés.

Retournez ce dossier de candidature que vous pouvez compléter par une feuille format 21 x 29,7 cm dactylographiée uniquement au recto et dûment datée et signée par le signataire du présent dossier de candidature **avant le 4 octobre 2010 à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher
Service sport et activités de nature
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du sport (presse et radio, clip vidéo),
- d'un soutien du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance de l'action primée (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Alice Pouteau
Service sport et activités de nature
Conseil général de Loir-et-Cher
Tél. 02 54 58 42 53
Courriel : alice.pouteau@cg41.fr

Le candidat :

● Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

● Responsable :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____



